Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260605-202606002SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026-06-002

Objet de la délibération
ECOLE PUBLIQUE ET PRIVEE DE GUIPRY-MESSAC PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 10/06/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 5 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : GLET Aurore donne pouvoir à SARRAZIN Jacques.
GOILIVET Lucile donne pouvoir à PAVOINE Alain.
LE BRET Alix donne pouvoir à CHEVALIER Gwénaëlle.
ROUXEL Isabelle donne pouvoir à PINON Nicolas.
THIN Kavinn donne pouvoir ADRUBAL Valéry.

Absente : EKSI Selin excusée.

A été nommé secrétaire : PINON Nicolas.

Objet de la délibération :
ECOLE PUBLIQUE ET PRIVEE DE GUIPRY-MESSAC PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Mme le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de M. le Maire de Guipry Messac sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique et privée pour l'année 2025-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la participation obligatoire de **7 919.66 €**

Ecole publique :
> 5 295.71 € pour les maternelles (3 élèves*1 513.06 €, 1 élève présent que 5 mois/10 soit 756.53 €)
> 1 574.37 € pour les primaires (3 élèves*524.79 €)

Ecole privée :
> 1 049.58 € pour les primaires (2 élèves*524.79 €)

(Aide financière facultative (classes découvertes 45€/élèves) = 8 Absentions et 6 Contres)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT